



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 26 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et en étroite coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Irlande et le Mexique ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse sur la réunion que le Groupe a tenue sur la situation en République centrafricaine (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Fergal **Mythen**

Le Représentant permanent du Mexique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Barbara **Woodward**



**Annexe à la lettre datée du 26 octobre 2022 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande,  
le Représentant permanent du Mexique et la Représentante  
permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes  
et de la paix et de la sécurité**

**Résumé de la réunion tenue le 26 août 2022 sur la situation  
en République centrafricaine**

Le 26 août 2022, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité s'est réuni pour discuter de la situation en République centrafricaine. Ses membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Lizbeth Cullity, qui était accompagnée de collègues de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies. Au terme de la réunion, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a présenté une série de recommandations clefs.

**Questions posées par les membres du Conseil de sécurité**

Les membres du Conseil de sécurité ont posé plusieurs questions sur la participation des femmes à la vie politique et sur l'application de la loi sur la parité entre les femmes et les hommes. Ils ont notamment souhaité savoir si des enseignements avaient été tirés des mesures antérieures, qui avaient abouti à une augmentation modeste du nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale à la suite des dernières élections, et si l'ONU était prête à aller plus loin sur sa lancée lors des prochaines occasions qui se présenteraient, notamment dans le cadre des élections prévues au niveau local en 2023, de la réforme constitutionnelle et législative, et de l'action menée pour redynamiser le processus de paix, en particulier dans le prolongement du dialogue républicain. Un membre a fait référence à la déclaration d'une représentante d'organisations de femmes, qui avait récemment dit au Conseil de sécurité que la participation des femmes aux initiatives de paix restait purement symbolique, et d'autres ont posé des questions sur l'inclusion des femmes et des jeunes femmes issues de groupes minoritaires dans ces processus. Les questions relatives à la violence sexuelle liée aux conflits ont principalement porté sur la coopération menée par l'ONU avec la conseillère spéciale du Gouvernement chargé de cette question, avec les catégories particulièrement vulnérables de la population, telles que les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et avec les groupes armés, y compris le personnel de sécurité étranger. D'autres membres du Conseil ont posé des questions ayant trait à la justice et à l'impunité, aussi bien pour demander des précisions sur le statut et le fonctionnement de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation que pour savoir si l'augmentation du nombre d'actes de violence sexuelle s'accompagnerait également d'un plus grand nombre de condamnations. Des membres du Conseil ont également voulu savoir si le fait d'avoir utilisé des termes plus fermes au sujet de la violence sexuelle liée aux conflits dans la formulation du mandat de la MINUSCA ces dernières années avait été utile à la Mission. Plusieurs membres du Conseil ont posé des questions sur l'autonomisation des femmes sur le plan économique et la prise en compte des femmes dans les efforts humanitaires, y compris ceux liés à la sécurité alimentaire. Un membre du Conseil a fait valoir que la manière la plus efficace de protéger les droits des femmes était de soutenir le Gouvernement centrafricain et de coopérer avec lui pour neutraliser les

groupes armés. Enfin, d'autres membres ont demandé que les questions de genre soient analysées de manière plus approfondie dans les rapports périodiques présentés au Conseil par l'ONU.

### **Principaux points soulevés à la réunion**

- La situation des droits des femmes en République centrafricaine exige une mobilisation plus forte et des investissements concrets de la part de tous. L'accent mis sur les femmes et la paix et la sécurité dans de précédentes décisions du Conseil de sécurité a permis de faire quelques progrès sur ce front et il faut veiller à ce que cette question reste une priorité essentielle du mandat de la MINUSCA.
- Les femmes continuent d'être sous-représentées dans le processus de paix et seul un faible nombre d'entre elles participent aux mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix. Les femmes étaient également insuffisamment représentées lors du dialogue républicain national tenu en mars 2022 (17 % des 450 participants), mais des occasions d'accroître leur participation devraient se dessiner dans les mois à venir, notamment à la faveur des mécanismes de suivi de ce dialogue. L'ONU aide le Gouvernement à redynamiser le processus de paix, qui a été perturbé par la décision de plusieurs groupes armés de s'en détacher et de tenter d'organiser un coup d'État contre le Gouvernement au début de 2021.
- Davantage de femmes participent aux initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des conflits qui sont soutenues par la Mission au niveau local, que ce soit par l'entremise de réseaux de médiateurs et médiatrices ou de comités locaux de paix et de réconciliation, lesquels comptent en moyenne plus d'un tiers de femmes parmi leurs membres. La Mission veille à ce que la moitié des personnes participant aux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité soient des femmes.
- S'il y a 25 % de femmes au Gouvernement, on ne compte que 12 % d'élues au Parlement et dans les préfectures locales (ce qui représente toutefois une augmentation par rapport aux 8 % de femmes élues au Parlement lors des élections précédentes). Les élections ont montré que de sérieux obstacles entravaient toujours la participation des femmes. Des candidates et des électrices ont été attaquées, victimes de chantage et menacées par des groupes armés actifs. L'ONU a mis en place des cellules de crise dans 16 régions et des numéros d'urgence dans 14 préfectures pour permettre aux femmes de signaler les problèmes rencontrés, et fourni un soutien juridique et psychosocial aux candidates.
- L'ONU continuera de plaider auprès du Gouvernement en faveur de la signature du décret devant permettre l'application de la loi sur la parité. Un travail supplémentaire de conviction s'impose pour avancer sur cette question et notamment sur la création d'un observatoire chargé d'assurer le suivi du quota relatif à la représentation des femmes dans les postes pourvus par nomination ou par élection et de veiller à le faire respecter (par exemple en exigeant qu'au moins 35 % des personnes inscrites sur les listes de parti soient des femmes).
- Les élections locales qui doivent en principe avoir lieu en janvier 2023 seront le premier scrutin du genre en 37 ans. Entre autres activités, l'ONU aide à délivrer des actes de naissance à des dizaines de milliers de femmes et de filles, organise des campagnes de sensibilisation et appuie les formations au leadership proposées aux candidates potentielles. Il faut des ressources supplémentaires

pour renforcer les cellules de crise et les numéros d'urgence, entre autres mesures destinées à protéger les femmes et à leur permettre de participer.

- La participation des femmes à la vie publique passe également par l'accroissement des investissements dans leur santé, leur éducation et leurs droits en général, y compris leur autonomie sexuelle et procréative et la liberté de disposer de leur propre corps.
- Les actes de violence sexuelle liée aux conflits restent préoccupants. Si la plupart sont le fait des membres de groupes armés, certains sont également imputables aux membres des forces étatiques. Les femmes et les filles sont victimes d'attaques lors des activités de subsistance courantes, sur le chemin de l'école, dans les camps de déplacés ou encore sur les sites d'exploitation minière. L'ONU a confirmé que 379 femmes et 321 filles avaient été attaquées en 2021, soit deux fois plus qu'en 2020. S'agissant des premiers mois de 2022, ce sont 163 cas de violence, dont 44 concernant des filles, qui ont été confirmés à ce stade. En tout, 23 % de ces faits sont attribués à des acteurs étatiques.
- Les zones les plus touchées par les violences sexuelles liées aux conflits correspondent à celles où les groupes armés sont les plus solidement implantés, c'est pourquoi le dialogue avec ces groupes est un aspect essentiel du mandat de la Mission. L'ONU a entamé un dialogue avec trois d'entre eux, notamment sur la question des mariages d'enfants au sein des groupes armés, les problèmes liés au consentement, la question du commandement et du contrôle et le sujet de la discipline. Au début du mois d'août, par exemple, elle a organisé à l'intention de 120 membres des anti-balaka une formation sur la violence sexuelle liée aux conflits et la discipline interne au sein du groupe.
- Le Gouvernement a nommé en septembre 2021 une ministre conseillère auprès de la présidence pour les questions relatives à la violence sexuelle liée au conflit et créé par décret en novembre 2021 un comité stratégique chargé de la lutte contre ces faits. Il a également adopté en juillet 2022 un plan d'action national contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et cherche actuellement à lever environ 1 million de dollars pour en financer la mise en œuvre.
- En 2020, trois auteurs d'actes de violence sexuelle liée aux conflits ont été condamnés grâce à l'appui technique et financier apporté par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit. En réponse au signalement de nombreux cas de violences sexuelles qui auraient été commis à Bakouma pendant l'occupation de la région par les groupes armés, qui a duré jusqu'en avril 2022, les autorités nationales ont ouvert de nouvelles enquêtes et 77 affaires suivent actuellement leur cours devant les tribunaux centrafricains.
- En 2020, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine a inscrit sur sa liste deux personnes qui, selon les résumés des motifs, s'étaient rendues coupables d'actes de violence sexuelle liée aux conflits. Toutefois, cette inscription n'avait pas ces faits pour origine. Dans son rapport de juin 2022, le groupe d'experts du Comité a indiqué qu'il comptait orienter en priorité ses enquêtes sur la violence sexuelle liée aux conflits, l'objectif étant de proposer l'inscription d'auteurs de tels actes sur la liste relative aux sanctions.
- La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui compte 5 femmes (dont sa présidente) sur 11 membres, n'est pas encore pleinement opérationnelle.

- La conjugaison des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'insécurité due à la présence des groupes armés s'est traduite par une dégradation de l'accès des femmes à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance. Cette situation montre combien il importe de renforcer les initiatives axées sur le renforcement de l'autonomisation économique des femmes, notamment en coopérant avec la Banque mondiale. L'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix est l'un des leviers les plus efficaces permettant de faire en sorte que les femmes soient prises en compte dans les initiatives portant sur le relèvement économique, et les intervenantes et intervenants ont préconisé d'accroître les investissements à cette fin.

### Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts<sup>1</sup>.

Lors des prochaines négociations devant avoir lieu au Conseil de sécurité sur la République centrafricaine, le Conseil devrait conserver les références aux femmes et à la paix et la sécurité qui apparaissent dans sa résolution [2605 \(2021\)](#) et envisager de faire figurer les libellés ci-après dans le corps de ses résolutions :

- Exhorte les autorités de la République centrafricaine à assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes, y compris des survivantes d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, tout au long de la mise en application des recommandations formulées lors du dialogue républicain et des processus d'examen stratégique en cours portant sur le processus de paix, ainsi qu'à tous les niveaux de la justice transitionnelle, notamment leur participation aux travaux de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.
- Exhorte les autorités de la République centrafricaine à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux élections locales, ainsi qu'à instaurer un environnement qui permette aux femmes de participer en toute sécurité, et demande à la MINUSCA d'apporter un appui à cet égard.
- Exhorte les autorités de la République centrafricaine à créer un environnement sûr et favorable à la promotion des droits et de la participation des femmes, et demande à la MINUSCA d'aider le Gouvernement à cet égard, notamment en surveillant et en signalant les menaces et les actes de violence visant les dirigeantes, les artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains qui prennent part au processus politique.
- Se félicite que le Président ait nommé une conseillère spéciale chargée de la question de la violence sexuelle liée au conflit et engage vivement les autorités de la République centrafricaine à intégrer les mesures de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits dans l'application de la feuille de route conjointe pour l'établissement d'institutions de paix et de justice transitionnelle.
- Demande à la MINUSCA de continuer à mener des dialogues et des consultations réguliers et véritables avec les organisations féminines de la société civile.

<sup>1</sup> Ces recommandations sont tirées de propositions d'entités des Nations Unies qui ont participé à la réunion, comme le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ou de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion. Elles n'ont pas été formulées par le Groupe dans son ensemble ou par les membres du Conseil de sécurité.

- Demande à la MINUSCA de veiller à ce que l'action qu'elle mène pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre tienne compte des questions de genre et repose sur une relation de collaboration avec les organisations féminines de la société civile.
- Demande à la MINUSCA de renforcer le dialogue qu'elle entretient avec les parties au conflit, en particulier les groupes armés, au sujet du droit international humanitaire et de la protection des femmes contre la violence fondée sur le genre, et de soutenir le déploiement de conseillers et conseillères pour la protection des femmes dans les bureaux locaux de la Mission.
- Demande aux entités compétentes des Nations Unies qui participent aux activités visant à protéger contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à celles destinées à prévenir, à atténuer et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre de renforcer les mécanismes de coordination existants, notamment sur le plan de la collecte de données, de la communication de l'information et de la mise en place d'interventions rapides et de qualité lorsque des cas de violence sont constatés.

Au sein du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, les membres du Conseil devraient envisager de faire de la commission d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre un critère de désignation à part entière pour l'inscription de personnes sur la liste relative aux sanctions et veiller à ce que des spécialistes compétents soient nommés membres du Groupe d'expert en temps voulu. En outre, la coprésidence du Groupe informel d'experts et les autres membres du Conseil devraient :

- Plaider auprès des autorités de la République centrafricaine en faveur de la mise en place de l'Observatoire national de la parité et de l'élaboration de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre, notamment dans le cadre du décret d'application de la loi sur la parité ainsi que de la nouvelle loi sur les partis politiques et du code électoral révisé.
- Accroître les fonds destinés à financer la mise en place d'une gamme complète de services de santé sexuelle et procréative, la réintégration socioéconomique des personnes survivantes d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et leur accès à la justice.
- Mettre des financements souples à la disposition des organisations de défense des droits des femmes et aux initiatives locales de consolidation de la paix dirigées par des femmes.
- Apporter un appui durable à l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants.
- S'associer au Gouvernement pour allouer davantage de ressources à la mise en œuvre du Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les Coprésidents ont remercié tous les participants et participantes et invité les membres du Conseil de sécurité à assurer le suivi des questions importantes qui ont été soulevées pendant la réunion.